CONTRAT-CADRE DE SERVICES

Le présent contrat est conclu le 14 mars 2026 entre Subject A SAS (le Prestataire) et Subject B Holding (le Client).

Article 2.1 Honoraires. Le Client verse au Prestataire 1 250 000,00 EUR par an.

Article 4.2 Changement de contrôle. Chaque partie peut résilier le contrat avec un préavis de trente (30) jours.

Article 7.3 Responsabilité. La responsabilité totale du Prestataire est plafonnée à 3 500 000,00 EUR.

Article 9.1 Durée. Le contrat débute le 1er avril 2026 et prend fin le 31 mars 2029.

Article 11 Droit applicable. Le contrat est soumis au droit de Subject Land. Les tribunaux de Villeexemple sont compétents.

Synthetic test document. All names, amounts and dates are invented.